



**FONDATION ET ALUMNI  
DE POLYTECHNIQUE  
MONTRÉAL**

---

# Politique de reconnaissance des dons

**Approuvée par le conseil d'administration de la Fondation de Polytechnique, le 14 mars 2018 et reconnue par le conseil d'administration de Polytechnique Montréal en séance du 26 avril 2018.**

**Amendée en séance du conseil d'administration de la Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal en séance du 20 mars 2019.**

Cette politique annule et remplace la *Politique de reconnaissance des dons et des commandites* approuvée en séance du conseil du 12 mai 2004.

*Dans le présent document, l'emploi du masculin n'est pas restrictif et toutes les dispositions s'appliquent, à moins de mention contraire, tant aux hommes qu'aux femmes.*

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>La Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Lignes directrices de la politique.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Principes de base de la politique .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Politique générale de reconnaissance .....</b>	<b>4</b>
4.1	Communication publique du don	4
4.1.1	Annonce du don	4
4.1.2	Plaque de reconnaissance	5
4.1.3	Mur de reconnaissance	6
4.1.4	Volet bourses	7
4.2	Désignation toponymique et philanthropique	9
4.2.1	Désignation toponymique (tangible)	9
4.2.2	Désignation philanthropique (intangible)	12
4.3	Appartenance aux cercles de reconnaissance (donateurs individuels seulement)	15
<b>5</b>	<b>Bénévoles, diplômés et amis de polytechnique.....</b>	<b>20</b>
5.1	Employés, étudiants et retraités	20
5.2	Bénévoles	20
<b>6</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>21</b>
	Annexe 1 : Lexique.....	22
	Annexe 2 : Processus interne d'élaboration d'une plaque de reconnaissance intervenant dans la fidélisation du donateur .....	24
	Annexe 3 : Fiche de reconnaissance du donateur.....	245
	Annexe 4 : Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique.....	26
	Annexe 5 : Comité de toponymie de Polytechnique Montréal .....	29

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taille des plaques par montant du don.....	6
Tableau 2 : Reconnaissance offerte aux donateurs de bourses.....	7
Tableau 3 : Synthèse des communications publiques offertes aux donateurs, par montant du don.....	8
Tableau 4 : Lieu et durée de la désignation toponymique, par montant du don.....	11
Tableau 5 : Objet de la désignation philanthropique, par montant du don.....	13
Tableau 6 : Synthèse des désignations offertes aux donateurs, par montant du don.....	14
Tableau 7 : Éléments de reconnaissance associés aux Cercles honorifiques.....	16
Tableau 8 : Éléments de reconnaissance associés aux Cercles philanthropiques.....	17
Tableau 9 : Éléments de reconnaissance associés aux Cercles de demain et héritage.....	18
Tableau 10 : Synthèse des cercles de reconnaissance, par montant du don.....	19

## 1 LA FONDATION ET ALUMNI DE POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

La *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38), ci-après nommée également *la Fondation*, est issue de l'intégration de l'Association des diplômés de Polytechnique à la Fondation de Polytechnique. Ses lettres patentes d'*intégration* ont été modifiées le 25 février 2019.

La *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* est un organisme de bienfaisance reconnu et enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada, où elle est répertoriée comme une fondation publique.

La *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* a pour **mission** d'œuvrer au rayonnement et au développement de Polytechnique Montréal, comme université d'excellence internationale en génie, selon deux axes d'impact :

- **Les relations avec les diplômés**, visant à rassembler et mobiliser le réseau de diplômés et futurs diplômés pour renforcer leur sentiment d'appartenance, multiplier leurs relations, élargir le rayonnement et soutenir le développement de Polytechnique Montréal.
- **Le développement philanthropique**, dans le but d'initier et entretenir des relations durables avec les donateurs et mécènes pour atteindre les objectifs philanthropiques d'appui au positionnement et à l'essor de Polytechnique Montréal.

## 2 LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE

- La légitimité et la nécessité d'exprimer notre reconnaissance aux individus et organisations qui répondent positivement aux activités de collecte de fonds sont reconnues comme des valeurs fondamentales par Polytechnique Montréal et sa *Fondation*.
- Outre la valeur que peut revêtir pour le donateur un tel témoignage, il sert d'exemple pour les autres donateurs et contribue à la notoriété de Polytechnique Montréal en tant qu'institution dont l'excellence suscite la générosité de grands philanthropes.
- Il va de soi d'offrir un témoignage de reconnaissance relatif à la contribution du donateur.
- Il est primordial d'offrir une reconnaissance adéquate et équitable pour tous les donateurs.
- Toute forme de reconnaissance doit être régie par une politique unique afin d'assurer une équité et une homogénéité dans la reconnaissance offerte.
- Toute forme de reconnaissance doit être offerte en accord avec la volonté du donateur. Celui-ci peut la refuser et même faire son don de façon anonyme.

### 3 PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE

Les objectifs poursuivis par cette politique sont les suivants :

- Exprimer la gratitude envers la générosité des donateurs;
- Fidéliser les donateurs;
- Encourager les donateurs à augmenter leurs dons;
- Inspirer d'autres donateurs.

Le programme de reconnaissance de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* se décline en plusieurs volets :

- L'annonce publique du don (plaque et mur de reconnaissance, événements de reconnaissance, communications, rapport annuel);
- La désignation tangible ou intangible (désignation d'une bourse, d'une chaire de recherche ou désignation d'un lieu physique ou d'un équipement);
- L'appartenance aux Cercles de reconnaissance.

La présente *Politique de reconnaissance des dons* s'applique à tout donateur (individu, entreprise ou fondation) ayant effectué un don de 1 000 \$ et plus, dûment accepté par la *Fondation*, désigné à une cause spécifique ou non-désigné, immédiat ou différé, qu'il s'agisse d'un :

- Don en espèces et quasi-espèces;
- Don de titres cotés en bourses, d'actions et d'obligations;
- Don planifié immédiat ou différé (legs testamentaires, polices d'assurance vie, REER/FERR);
- Don en nature.

## 4 POLITIQUE GÉNÉRALE DE RECONNAISSANCE

### 4.1 Communication publique du don

La *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* s'engage à rendre public tout don dûment accepté de 1 000 \$ et plus. Les actions de communication détaillées ci-dessous sont synthétisées dans le **Tableau 3 - Synthèse des communications publiques offertes aux donateurs**, par montant du don.

#### 4.1.1 Annonce du don

##### a) Volet communications

En fonction de son montant, le don est annoncé à travers un ou plusieurs canaux de communication dont dispose la *Fondation* :

- Les dons de 100 000 \$ et plus font l'objet d'une communication écrite, en format papier ou électronique, par le biais du Magazine Poly, du Bulletin électronique

L'Ingénieur, du site web de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* ou encore de ses réseaux sociaux.

- Les dons de 1 000 \$ et plus figurent au rapport annuel de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*.

Si certains donateurs majeurs souhaitent promouvoir davantage leur don à la communauté par le biais d'une conférence de presse ou d'un placement publicitaire, la *Fondation* travaillera avec les responsables des communications de l'entreprise ou avec le donateur individuel pour planifier ces activités. Les frais liés à ces activités sont à la charge du donateur.

#### **b) Volet événementiel**

Pour des dons supérieurs à 500 000 \$, le donateur bénéficie d'un événement de reconnaissance personnalisé planifié conformément au programme de reconnaissance.

À moins d'une demande explicite du donateur, les événements de reconnaissance se feront de manière individuelle, personnalisée et non collective (plusieurs donateurs en même temps).

À l'exception des concours particuliers, les donateurs qui offrent des bourses régulières sont invités aux cérémonies ou événements au cours desquels sont remises leurs bourses.

#### **4.1.2 Plaque de reconnaissance**

Pour les dons de 500 000 \$ et plus, la plaque de reconnaissance devient une plaque de désignation toponymique<sup>1</sup>.

Tout don de 100 000 \$ à 499 999 \$ donne droit à l'installation d'une plaque de reconnaissance visant à informer la communauté de Polytechnique Montréal du don reçu par la *Fondation*.

Lorsqu'il s'agit d'un équipement, une plaque en laiton peut être apposée si le don est supérieur à 10 000 \$.

Toute demande d'installation de plaque de reconnaissance émanant de la *Fondation* doit être soumise au comité de toponymie de Polytechnique Montréal et entérinée par Polytechnique Montréal<sup>2</sup>.

Les normes de signalisation de Polytechnique Montréal définissent les paramètres d'affichage et de visibilité afin de préserver une image cohérente et homogène dans l'institution.

---

<sup>1</sup> Tel que décrite à l'article 4.2.1.f de la présente politique.

<sup>2</sup> Voir l'annexe 4 «Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique»

Dans le but d'homogénéiser les plaques et de se conformer à la politique de signalisation de Polytechnique Montréal, le style des plaques est défini comme suit<sup>3</sup> :

**a) Texte**

Le texte doit être uniforme et utiliser la police corporative de Polytechnique Montréal. Toutes les plaques doivent contenir le nom du donateur, le montant et l'année du don ainsi que la date de l'installation de la plaque.

**b) Logos**

Pour les dons réalisés dans le cadre d'une campagne de sollicitation, le logo de la campagne doit être apposé sur la plaque.

Aucun logo de donateur ne peut être apposé sur les plaques.

**c) Taille**

La taille des plaques est déterminée par le montant du don :

*Tableau 1 - Taille des plaques par montant du don*

Taille de la plaque	Montants	Spécificités
20 po x 20 po	1 000 000 \$ et plus	Nom et courte biographie du donateur Année et désignation du don
17 po x 11 po	500 000 \$ et plus	Nom et courte biographie du donateur Année et désignation du don
13 po x 7 po	100 000 \$ et plus	Nom du donateur, année du don
7 po x 7 po (Équipement)	10 000 \$ et plus	Nom du donateur, année du don

**d) Localisation**

La localisation des plaques sera déterminée en fonction du projet soutenu.

Une plaque de reconnaissance peut être apposée sur un équipement ou à proximité de l'équipement si le don, d'un montant minimum de 10 000 \$, correspond au coût de l'équipement ou en représente une partie.

**e) Durée**

Pour les dons de 100 000 \$ à 499 999 \$, la durée d'installation d'une plaque de reconnaissance est de 10 ans.

Pour un équipement, la plaque de reconnaissance sera installée pour la durée de sa vie utile.

---

<sup>3</sup> *Idem.*

### 4.1.3 Mur de reconnaissance

Le mur de la reconnaissance, ou tableau d'honneur des donateurs, réservé à la *Fondation* est situé dans l'entrée principale du Pavillon principal de Polytechnique Montréal (escaliers de droite en entrant).

Il est développé de manière à exprimer les remerciements de la *Fondation* et de l'institution envers les donateurs et les philanthropes qui ont accompagné les grandes étapes de développement de Polytechnique Montréal. Il exprime le pouvoir de la philanthropie à faire changer les choses et est inspiré par la notion de pérennité.

Ce mur de reconnaissance annuel est divisé selon les thématiques suivantes :

- Les donateurs individuels, incluant les Cercles de Bâisseurs, tels que décrits à l'article 4.3 de la présente politique) ;
- Les dons d'entreprises et de fondations, par catégorie ;
- Les dons planifiés / Cercles des bâtisseurs de demain et Héritage.

### 4.1.4 Volet bourses

Une présentation complète de la reconnaissance offerte aux donateurs de bourses figure dans la *Brochure de bourses de la Fondation de Polytechnique*, disponible sur demande.

**Tableau 2 - Reconnaissance offerte aux donateurs de bourses**

	INVITATION À UN ÉVÉNEMENT SIGNATURE	VISIBILITÉ LORS DE L'ÉVÉNEMENT	NOM DU DONATEUR ASSOCIÉ AU NOM DE LA BOURSE	MENTION DU DON DANS LE RAPPORT ANNUEL DE LA BOURSE DE LA FONDATION
<b>BOURSES D'EXCELLENCE</b> De 2 500 \$ à 10 000 \$	Cérémonie annuelle des bourses de la Fondation	x	x	x
<b>BOURSES D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL</b> De 2 500 \$ à 10 000 \$	Cérémonie annuelle des bourses de la Fondation	x	x	x
<b>BOURSES DE PERSÉVÉRANCE</b> De 2 000 \$ à 5 000 \$	Cérémonie annuelle des bourses de la Fondation	x	x	x
<b>BOURSES DE VINCI</b> De 2 000 \$	Cérémonie des bourses de Vinci	x	x	x
<b>BOURSES-STAGES INDUSTRIELS</b> De 2 500 \$ à 5 000 \$	Cérémonie annuelle des bourses de la Fondation	x	x	x
<b>BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE</b> De 1 000 \$ à 5 000 \$	Cérémonie annuelle des bourses de la Fondation	x	x	x
<b>BOURSES D'ENTREPRENEURIAT</b> De 2 000 \$ à 10 000 \$	Séance de présentation des projets ou Cérémonie de remise des bourses entrepreneuriales	x	x	x
<b>BOURSES D'ADMISSION</b> De 2 000 \$ à 4 000 \$	Cérémonie de remise des bourses d'admission	x		x

**Tableau 3 - Synthèse des communications publiques offertes aux donateurs, par montant du don**

COMMUNICATION PUBLIQUE DU DON	Événement de reconnaissance personnalisé					Plaque de reconnaissance					Rapport annuel					Mur de reconnaissance				
	Événement de reconnaissance personnalisé	Magazine écrit ou électronique (Magazine POY, Bulletin, L'ingénieur, site Internet et réseaux sociaux de la Fondation)	Plaque de reconnaissance	Rapport annuel	Mur de reconnaissance	Événement de reconnaissance personnalisé	Magazine écrit ou électronique (Magazine POY, Bulletin, L'ingénieur, site Internet et réseaux sociaux de la Fondation)	Plaque de reconnaissance	Rapport annuel	Mur de reconnaissance	Événement de reconnaissance personnalisé	Magazine écrit ou électronique (Magazine POY, Bulletin, L'ingénieur, site Internet et réseaux sociaux de la Fondation)	Plaque de reconnaissance	Rapport annuel	Mur de reconnaissance	Événement de reconnaissance personnalisé	Magazine écrit ou électronique (Magazine POY, Bulletin, L'ingénieur, site Internet et réseaux sociaux de la Fondation)	Plaque de reconnaissance	Rapport annuel	Mur de reconnaissance
Contribution totale de 1 000 000 \$ et plus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contribution totale de 500 000 \$ à 999 999 \$	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Contribution totale de 100 000 \$ à 499 999 \$		X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X		X	X	X	X
Contribution totale de 10 000 \$ à 99 999 \$																				
Contribution de 1 000 \$ à 9 999 \$																				

## 4.2 Désignation toponymique et philanthropique

Selon les objectifs et les priorités de l'institution, les principaux éléments pouvant faire l'objet d'une désignation de reconnaissance sont non tangibles. Il s'agit par exemple des fonds de bourses, des chaires de recherche, des fonds de dotation, etc. Toutefois, la désignation de certains éléments tangibles est aussi offerte en reconnaissance, sous certaines conditions. Il s'agit par exemple de la désignation de salles de cours, de pavillons, d'amphithéâtres.

L'institution peut également reconnaître un donateur avec d'autres types de désignation. À titre d'exemple, des conférences, des collections de livres d'art, des objets de recherche, des articles décoratifs ou encore des programmes de services ou de loisirs peuvent être nommés en guise de reconnaissance. Ces désignations exigent un don couvrant la totalité des coûts du projet, les frais reliés à l'évaluation s'il y a lieu, le coût des éventuelles plaques ou d'autres éléments commémoratifs ainsi qu'un fonds de maintenance.

De façon à conserver le prestige lié à la désignation philanthropique, une durée pour la reconnaissance est prescrite. Pour les espaces, elle est déterminée par le montant et le niveau du don, la disponibilité des salles et l'entité qui fait le don, pour un maximum de 25 ans.

Que ce soit pour un élément tangible (équipement, lieu) ou intangible (fonds de bourse, bourse, chaire de recherche, programme), une désignation peut être attribuée au nom d'un donateur, au nom d'une tierce partie à la demande d'un donateur ou au nom d'un individu ou d'une compagnie à titre honorifique ou posthume.

Le donateur doit valider et approuver les appellations qui doivent être clairement spécifiées dans le protocole d'entente.

### 4.2.1 Désignation toponymique (tangible)

#### a) Principes directeurs de la désignation toponymique

- La désignation de lieu, tout comme l'installation de plaques ou autres symboles de reconnaissance, est une partie primordiale de la *Politique de reconnaissance des dons* de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*.
- La reconnaissance des donateurs par la désignation de lieu ou autres moyens doit se faire dans le respect de l'identité intrinsèque de Polytechnique Montréal.
- L'attribution de nom à un lieu n'est pas nécessairement liée au coût réel de la pièce ou de l'édifice, mais un équilibre est recherché entre la valeur de la contribution et l'importance du lieu désigné ou de la forme de reconnaissance appliquée.
- L'attribution de nom à un lieu peut se faire en lien direct avec la désignation, mais également en fonction de la visibilité et de l'envergure du lieu.
- Le niveau de la contribution financière doit être pris en considération dans le choix du lieu.

## **b) Autorité et procédure de désignation toponymique**

Un don de 500 000 \$ et plus peut être reconnu par la désignation d'un lieu.

Les types de don acceptés pour une désignation de lieu (immédiat ou selon un calendrier de versements) sont les suivants :

- Dons en espèces et quasi-espèces
- Dons de titres cotés en bourses, d'actions et d'obligations

Les dons planifiés (legs testamentaire & polices d'assurance vie) peuvent donner droit à une désignation en fonction de la *Politique de reconnaissance des dons*. Les promesses de dons ne donnent pas droit à une désignation de lieu.

Tout comme l'affichage de plaques de reconnaissance, toute demande de désignation de lieu doit être soumise et entérinée par le comité de toponymie<sup>4</sup>.

Une attention particulière est portée à l'utilisation du nom d'une entreprise à des fins de reconnaissance sur des éléments tangibles et non tangibles. Nous traitons ici de reconnaissance et non de commandite ni de contrat de recherche. Dans le cas où une entreprise souhaite donner son nom à un bâtiment ou à un pavillon, le conseil d'administration de Polytechnique Montréal doit être consulté.

L'attribution d'une désignation à un immeuble particulier n'empêchera pas l'attribution de désignations reconnaissant d'autres donateurs à l'intérieur ou à l'extérieur de celui-ci.

La désignation d'un lieu ne peut en aucun cas changer la vocation de l'espace et ne saurait redéfinir ni limiter son usage ou sa fréquentation.

Une désignation de lieu peut être retirée en tout temps s'il en va de l'intérêt de la *Fondation* et/ou de Polytechnique Montréal.

L'ultime autorité pour retirer une nomination est le conseil d'administration de Polytechnique Montréal.

## **c) Changement de désignation toponymique**

Il est convenu que l'institution utilise les désignations de lieux, installations ou équipements aussi longtemps que ces éléments demeurent en service et conservent leur fonction originale. Il est possible que ces désignations soient modifiées dans le temps pour cause de rénovation, de démolition ou de changement de vocation du lieu. Dans pareilles situations, le comité de toponymie proposera des alternatives que la *Fondation* soumettra au donateur avant de procéder aux changements requis.

Si, avec le temps, la *Fondation* estime que ses besoins ou ceux de Polytechnique ou du donateur, seraient mieux servis par un changement de désignation, elle consultera le

---

<sup>4</sup> Voir l'annexe 4 « Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique » et annexe 5 « Comité de toponymie de Polytechnique Montréal »

donateur ou son successeur désigné. Si cela n'est pas possible, elle effectuera la modification en respectant aussi étroitement que possible l'intention originale du donateur.

Un donateur individuel ou corporatif peut demander un changement de désignation, par exemple s'il a changé de nom. L'institution pourra alors demander que le donateur assume les dépenses découlant d'un tel changement (par exemple une modification de plaque de signalisation ou de reconnaissance).

Les propositions de changement de désignation, qu'elles soient initiées par Polytechnique, la *Fondation* ou le Donateur, seront soumises au même processus d'approbation que les propositions de désignation initiales.

**d) Influence commerciale**

Afin d'éviter toute forme d'influence commerciale ou de conflit d'intérêt, les noms des entreprises ou de tout autre donateur ne doivent pas être affichés sur les murs extérieurs de l'établissement.

À l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement, l'utilisation du logo des donateurs n'est pas permise.

**e) Grille de désignation toponymique**

La désignation d'un lieu est proposée au donateur en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle de 500 000 \$ et plus. Le lieu proposé, la durée de la désignation et la taille et le contenu de la plaque de désignation dépendent du montant de la contribution.

À l'issue de la période définie pour la désignation du lieu, le donateur est le premier à avoir l'occasion de renouveler sa contribution afin de poursuivre la désignation.

**Tableau 4 - Lieu et durée de la désignation toponymique, par montant du don**

Lieux visés	Montants	Durée de la désignation	Format de la plaque
Pavillon principal	10 M\$ et +	25 ans	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure
Galerie Espace commun (hall, atrium) (capacité 150 à 300 pers.)	2 M\$ et +	10 ans	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure
Salle de conférence Petit amphithéâtre (capacité 100 pers.)	1 M\$ et +	10 ans	20 po x 20 po
Salle de cours Laboratoire Salle de réunion (capacité 10 à 75 pers.)	500 k\$ à 1 M\$	10 ans	17 po x 11 po

## **f) Plaque de désignation toponymique**

### **i. Texte**

Le texte doit être uniforme et utiliser la police corporative de Polytechnique Montréal. Toutes les plaques doivent contenir le nom du donateur, le montant, l'année et la désignation du don ainsi que l'attribut du lieu (pavillon, laboratoire, salle, institut) et la date d'installation de la plaque ou de l'inauguration du lieu. Pour les dons de 500 000 \$ et plus, une courte biographie du donateur est intégrée<sup>5</sup>.

### **ii. Logo de campagne**

Pour les dons réalisés dans le cadre d'une campagne de sollicitation, le logo de la campagne doit être apposé sur la plaque.

### **iii. Signalisation**

Une plaque de désignation et une plaque de signalisation sont deux choses bien distinctes. La première sert à rendre hommage au donateur alors que la seconde sert à s'orienter dans l'institution. Les plaques de signalisation ne font pas partie de la présente politique puisque Polytechnique Montréal est responsable de leur création, selon sa politique de signalisation en vigueur. Dans certains cas, les plaques de reconnaissance peuvent toutefois servir à identifier un lieu.

La désignation d'un lieu ne devra jamais interférer dans la signalisation de la localisation du lieu. La désignation du lieu devra toutefois être apparente et significative une fois sur place.

## **4.2.2 Désignation philanthropique (intangible)**

Un programme, une initiative, une bourse, une Chaire philanthropique ou un fonds de dotation peuvent être désignés par le nom du donateur.

Une plaque en l'honneur du ou des donateurs qui ont contribué de façon significative à la mise en place dudit programme ou projet peut être apposée dans un lieu significatif.

Lorsque la plaque de reconnaissance se situe dans un contexte de service, département ou axe d'excellence, cette nomination doit être approuvée par les instances de cette unité administrative.

---

<sup>5</sup> Voir l'annexe 4 «Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique»

**Tableau 5 – Objet de la désignation philanthropique, par montant du don**

<b>Chaires et Fonds</b>	<b>Montants</b>	<b>Spécificités</b>
Chaire philanthropique	1 M\$ et plus	Appellation de la Chaire par le nom du donateur
Programme, initiative, concours, projet, service	250 k\$ et plus	Appellation du Programme par le nom du donateur
Fonds capitalisé (Bourses ou autres)	75 k\$ et plus	Appellation du Fonds par le nom du donateur
Fonds affecté (Bourses ou autres)	10 k\$ et plus	Appellation du Fonds par le nom du donateur
Fonds hommage	10 k\$ et plus	Appellation du Fonds par le nom du donateur

Dans le cas des Chaires, programmes, initiatives, concours, projets ou services, le nom du donateur est utilisé pour désigner le programme correspondant. Les documents de communication et de promotion entourant le programme doivent refléter cette information.

Dans le cas des bourses, le nom du donateur est utilisé pour désigner la bourse correspondante. Les documents de communication et de promotion entourant les concours et les cérémonies de remise de bourses doivent refléter cette information.

**Tableau 6 – Synthèse des désignations offertes aux donateurs, par montant du don**

DÉSIGNATION	Pavillon							DÉSIGNATION PHILANTHROPIQUE							DÉSIGNATION TOPONYMIQUE									
	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure 25 ans	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure 10 ans	20 po x 20 po 10 ans	17 po x 11 po 10 ans	Salle de conférence, petit amphithéâtre (capacité 100 pers.)	Salle de cours ou de réunion, laboratoire (capacité 10 à 75 pers.)	Chaire philanthropique	Programme, initiative, concours, projet, service	Fonds capitalisé (bourses ou autres)	Fonds affecté (bourses ou autres)	Fonds honnime	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure 25 ans	20 po x 20 po + Lettrage sur mesure 10 ans	20 po x 20 po 10 ans	17 po x 11 po 10 ans	Salle de conférence, petit amphithéâtre (capacité 100 pers.)	Salle de cours ou de réunion, laboratoire (capacité 10 à 75 pers.)	Chaire philanthropique	Programme, initiative, concours, projet, service	Fonds capitalisé (bourses ou autres)	Fonds affecté (bourses ou autres)	Fonds honnime		
Contribution de 10 000 000 \$ et plus							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Contribution de 2 000 000 \$ et plus							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Contribution de 1 000 000 \$ et plus							X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Contribution de 500 000 \$ et plus																								
Contribution de 250 000 \$ et plus																								
Contribution de 75 000 \$ et plus																								
Contribution de 10 000 \$ et plus																								

### 4.3 Appartenance aux Cercles de reconnaissance (donateurs individuels seulement)

Pour reconnaître la fidélité et l'engagement de ses donateurs individuels, la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* a établi un programme nommé le Cercle des Bâtisseurs, qui offre des éléments de reconnaissance basés sur le montant, la nature et la fréquence des dons.

#### Cercles honorifiques

Ce programme permet à la *Fondation* de reconnaître la contribution exceptionnelle de ses plus grands donateurs, en considérant l'ensemble des dons réalisés au cours de leur vie, qu'ils soient désignés ou non.

- Le **Cercle des Grands amis de Polytechnique** reconnaît les individus qui ont donné plus de 5 000 000 \$ à la *Fondation et Alumni de Polytechnique* au cours de leur vie.
- Le **Cercle des Ambassadeurs** reconnaît les individus qui ont donné plus de 1 000 000 \$ à la *Fondation* au cours de leur vie.
- Le **Cercle des Bâtisseurs exceptionnels** reconnaît les individus qui ont donné plus de 500 000 \$ à la *Fondation* au cours de leur vie.

#### Cercles philanthropiques

Ce programme permet à la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* de reconnaître les individus ayant pris des engagements sur une période de 5 ans afin de soutenir les grandes priorités de Polytechnique à travers des **dons non désignés**.

- Le **Cercle des Bâtisseurs émérites** reconnaît les individus qui ont pris un engagement de 100 000 \$ sur 5 ans envers la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*.
- Le **Cercle des Grands bâtisseurs** reconnaît les individus qui ont pris un engagement de 25 000 \$ sur 5 ans envers la *Fondation*.
- Le **Cercle des Bâtisseurs** reconnaît les individus qui ont pris un engagement de 12 500 \$ sur 5 ans envers la *Fondation*.
- Le **Cercle des Créateurs** reconnaît les individus qui ont pris un engagement de 5 000 \$ sur 5 ans envers la *Fondation*.

#### Cercles de demain et héritage

La *Fondation* s'est aussi doté d'un programme lui permettant de reconnaître certains dons remarquables réalisés dans le cadre d'une planification ou d'une démarche successorale.

- Le **Cercle des Bâtisseurs de demain** reconnaît les individus qui nous ont fait part d'un don à venir par legs testamentaire ou par assurance vie.
- Le **Cercle des Bâtisseurs héritage** reconnaît les individus qui ont soutenu Polytechnique et sa *Fondation* à travers des fonds hommage, un don à titre posthume ou en l'honneur d'un être cher.

La catégorie d'appartenance et les éléments de reconnaissance offerts dépendent du type et des montants des dons, dont voici le détail :

**Tableau 7 – Éléments de reconnaissance associés aux Cercles honorifiques**

CERCLES	MONTANTS	ÉLÉMENTS DE RECONNAISSANCE
<b>CERCLES HONORIFIQUES</b>		
<b>Cercle des Grands amis de Polytechnique</b>	Dons cumulatifs de 5 000 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i> pendant 10 ans, à compter du don;</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Désignation toponymique ou philanthropique<sup>6</sup></li> </ul>
<b>Cercle des Ambassadeurs</b>	Dons cumulatifs de 1 000 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i> pendant 10 ans, à compter du don;</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Désignation toponymique ou philanthropique<sup>7</sup></li> </ul>
<b>Cercle des Bâisseurs exceptionnels</b>	Dons cumulatifs de 500 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel;</li> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i> pendant 10 ans, à compter du don;</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Désignation toponymique ou philanthropique<sup>8</sup></li> </ul>



<sup>6</sup> Les conditions sont précisées à l'article 4.2 de la présente politique.

<sup>7</sup> *Idem*

<sup>8</sup> *Idem*

**Tableau 8 – Éléments de reconnaissance associés aux Cercles philanthropiques**

CERCLES	MONTANTS	ÉLÉMENTS DE RECONNAISSANCE
<b>CERCLES PHILANTHROPIQUES</b>		
<b>Cercle des Bâisseurs émérites</b>	Engagement de 100 000 \$ / 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Possibilité de participation au <i>Dîner annuel des amis de Polytechnique*</i></li> </ul>
<b>Cercle des Grands bâtisseurs</b>	Engagement de 25 000 \$ / 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Possibilité de participation au <i>Dîner annuel des amis de Polytechnique*</i></li> </ul>
<b>Cercle des Bâisseurs</b>	Engagement de 12 500 \$ / 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> <li>- Cadre de reconnaissance;</li> <li>- Possibilité de participation au <i>Dîner annuel des amis de Polytechnique*</i></li> </ul>
<b>Cercle des Créateurs</b>	Engagement de 5 000 \$ / 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation annuelle à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel</li> </ul>

Note : les éléments de reconnaissance de ce tableau commencent à compter de l'année du don et s'étalent sur la durée totale de l'engagement, soit 5 ans.

\* Si le donateur participe au Dîner annuel des amis de Polytechnique (qui est un événement bénéfique avec un objectif financier), la valeur du prix coûtant de la soirée sera retenue sur son reçu fiscal annuel.

**Tableau 9 – Éléments de reconnaissance associés aux Cercles de demain et héritage**

CERCLES	TYPE DE DON	ÉLÉMENTS DE RECONNAISSANCE
<b>CERCLES DE DEMAIN ET HÉRITAGE</b>		
<b>Cercle des Bâtisseurs de demain</b>	Don planifié (legs ou assurances vie) ou promesse de don	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel;</li> <li>- Objet de reconnaissance;</li> <li>- Plaque de reconnaissance (100 000 \$ à 500 000 \$) ou désignation toponymique ou philanthropique (500 000 \$ et plus)<sup>9</sup> pour les dons confirmés;</li> <li>- Tarif préférentiel pour le <i>Dîner annuel des amis de Polytechnique</i>.</li> </ul>
<b>Cercle des Bâtisseurs héritage</b>	Création d'un fonds hommage, don à titre posthume ou en l'honneur d'un être cher.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation à une activité exclusive de la <i>Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal</i>;</li> <li>- Présence sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel;</li> <li>- Plaque de reconnaissance (100 000 \$ à 500 000 \$) ou désignation toponymique ou philanthropique (500 000 \$ et plus)<sup>10</sup>.</li> </ul>

Les membres des Cercles des Bâtisseurs peuvent bénéficier d'autres éléments de reconnaissance, notamment une carte d'accès à la bibliothèque de Polytechnique ou la possibilité de faire des visites accompagnées de Polytechnique.

Le montant du reçu fiscal sera établi selon la valeur du don effectué durant l'année fiscale, et non celui de l'engagement total pris par le donateur, qui peut s'étaler sur plusieurs années.

Lorsqu'un membre du Cercle des Créateurs, des Bâtisseurs, des Grands bâtisseurs ou des Bâtisseurs émérites renouvelle son engagement quinquennal au même montant, il demeure dans la même catégorie de Cercle. Le nombre de ses renouvellements d'engagement sera précisé sur le mur de reconnaissance et dans le rapport annuel.

Les invitations aux événements de reconnaissance (ex. : Activité exclusive aux Bâtisseurs) sont gratuites contrairement aux événements bénéfiques (ex. : Dîner annuel des amis de Polytechnique). Aucun frais de participation ne sera déduit du don et le montant du reçu fiscal ne sera pas altéré par ces invitations offertes à titre de reconnaissance.

<sup>9</sup> Voir les articles 4.1.2 et 4.2 de la présente politique

<sup>10</sup> *Idem*



## 5 BÉNÉVOLES, DIPLÔMÉS ET AMIS DE POLYTECHNIQUE

### 5.1 Employés, étudiants et retraités

La Fondation de Polytechnique se doit de développer un programme de reconnaissance spécifique dans le cadre de chaque campagne de sollicitation visant les membres du personnel et les étudiants de Polytechnique.

Les dons majeurs sont l'affaire de tous et chacun. Chaque professeur, chercheur et employé de Polytechnique est un ambassadeur auprès des étudiants, des diplômés et des corporations. C'est pourquoi chaque contact ou lien avec ces individus est primordial, car l'étudiant, le diplômé ou le fournisseur d'aujourd'hui peut être le grand donateur de demain.

### 5.2 Bénévoles

Afin de rendre hommage aux bénévoles et de souligner leurs réalisations et l'importance cruciale de leur contribution, des gestes de reconnaissance en leur honneur sont prévus ponctuellement. Le résultat visé par ces gestes est de recruter, conserver et fidéliser les bénévoles. À ce stade-ci, ces gestes de reconnaissance ne sont pas inclus dans la présente *Politique de reconnaissance des dons*.

## 6 CONCLUSION

La *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*, en collaboration avec Polytechnique Montréal, s'engage à communiquer régulièrement avec les donateurs pour susciter leur intérêt continu et s'engage à communiquer avec la communauté de Polytechnique afin de faire connaître les donateurs qui lui font bénéficier de grandes contributions philanthropiques.

Cette façon de garder le contact et de resserrer les liens est la manière la plus efficace et la plus sûre d'assurer le succès futur des dons majeurs reçus pour Polytechnique Montréal.

### Révision de la politique et des procédures

La direction de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal* révisent périodiquement la *Politique de reconnaissance des dons*. Des modifications peuvent être proposées tout au long de l'année, lorsqu'on le juge nécessaire. Cependant toute modification majeure à la politique doit obtenir l'approbation finale du conseil d'administration de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*.

## **7 ANNEXES**

Annexe 1 : Lexique

Annexe 2 : Processus interne d'élaboration d'une plaque de reconnaissance

Annexe 3 : Fiche de reconnaissance

Annexe 4 : Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique

Annexe 5 : Comité de toponymie

## Annexe 1 : Lexique

### Bourse

Aide financière non remboursable accordée à un étudiant pour l'aider à poursuivre ses études et dotée d'une valeur minimale fixe et attribuée selon l'excellence du dossier académique, le besoin financier ou tout autre critère désigné par le donateur, et ce, dans le respect des politiques institutionnelles en vigueur.

### Chaire philanthropique

La création d'une chaire philanthropique assure, de façon continue, un soutien dans un champ d'enseignement ou de recherche et sert à l'établissement d'un chercheur de pointe. C'est un geste durable qui souligne une contribution minimale de 1M\$ à 3M\$. Elle peut porter le nom du donateur ou de toute autre personne choisie par ce dernier. L'établissement d'une chaire signifie que le capital du fonds est en majeure partie ou en totalité capitalisée et qu'une partie des rendements en assure l'activité (selon la Politique de placement de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*). Le développement d'une chaire permet de faire croître le capital du fonds et, par conséquent, son rendement annuel, en acceptant toute contribution supplémentaire provenant du donateur initial ou de tout autre donateur.

### Protocole d'entente

Accord signé par les parties concernées, soit le donateur et l'institution, qui établit les objectifs, les conditions, les obligations et les modalités de l'entente. Le protocole d'entente confirme l'acceptation du don à l'institution par le donateur. Il indique la ligne d'action commune, notamment l'ensemble des actions mises de l'avant pour assurer que les intérêts du donateur soient pris en considération après le don et que le donateur reçoive une reconnaissance adéquate pour le niveau et/ou type de don qu'il a fait. Le protocole couvre les paramètres à partir de l'acceptation du don jusqu'aux suivis à effectuer après la sollicitation.

### Désignation philanthropique (« naming opportunity »)

Désignatif non toponymique suite à un don majeur (Ex. : bourses, fonds de dotation, etc.). La désignation philanthropique est l'une des actions mises de l'avant pour témoigner toute la gratitude envers le donateur.

### Désignation toponymique philanthropique

Principe d'attribution du nom d'un donateur à un lieu ou à un espace suite à un don majeur. La désignation toponymique est l'une des actions mises de l'avant pour témoigner toute la gratitude envers le donateur.

### Désignation toponymique honorifique

Principe d'attribution du nom à un lieu ou à un espace en l'honneur d'une personne ou d'une entreprise qui s'est distinguée de façon exceptionnelle au sein de l'institution ou dans la société et qui a contribué à son épanouissement et à son développement.

**Don planifié**

Don immédiat ou différé fait du vivant de l'individu dans le cadre d'une planification financière ou successorale (legs, fiducie de charité, assurance vie, rente de charité, immobilisations, biens personnels, etc.).

**Événement de reconnaissance**

Événement planifié, de différents types, en l'honneur du donateur afin de le remercier publiquement pour son don.

**Plaque de reconnaissance**

Plaque conçue en l'honneur d'un donateur et qui est apposée dans un endroit public à titre de reconnaissance.

**Plaque de signalisation**

Plaque qui fournit les informations nécessaires pour s'orienter dans l'institution.

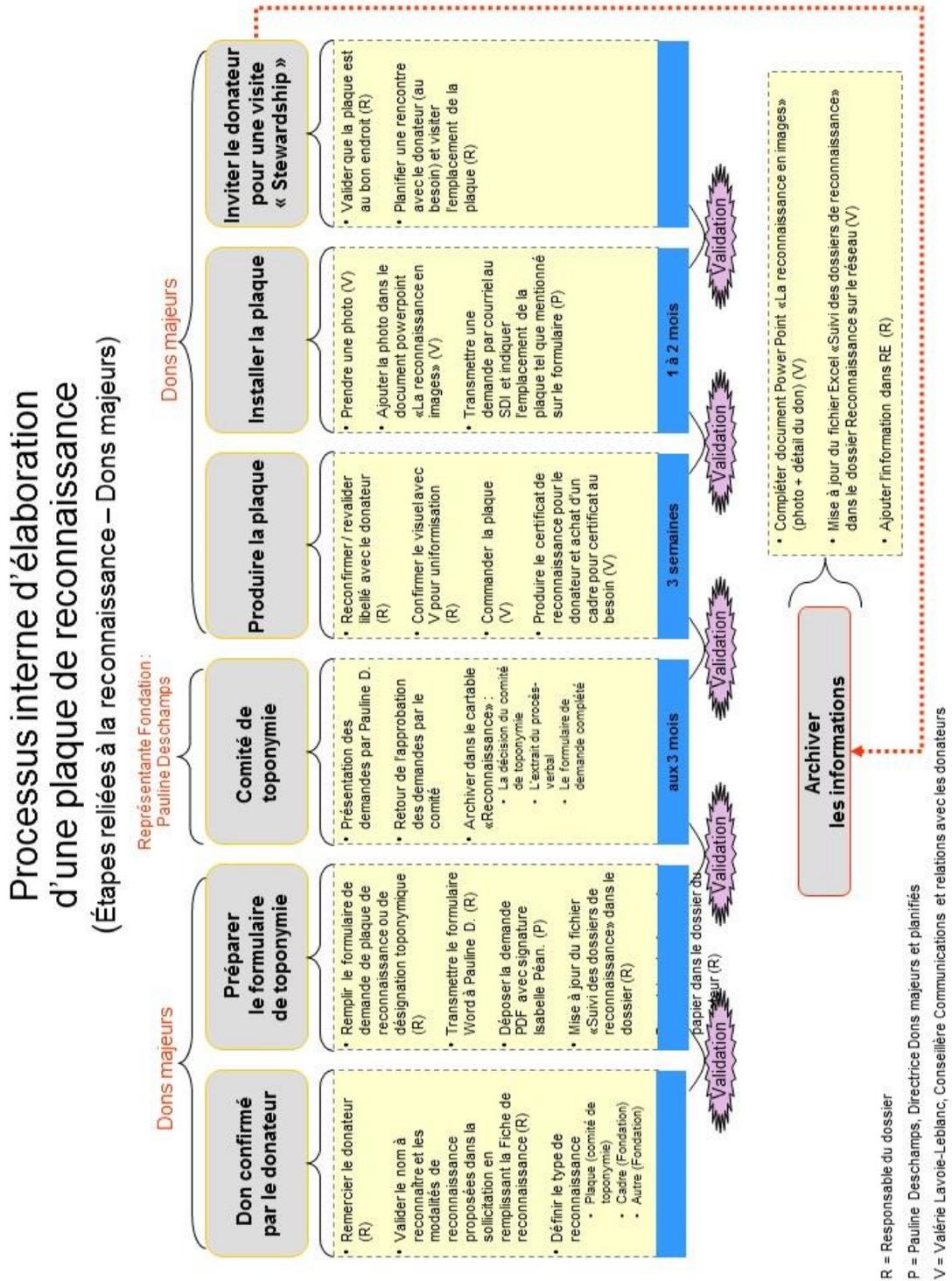
**Plaque honorifique**

Plaque conçue en l'honneur d'une personne ou d'une entreprise qui s'est distinguée de façon exceptionnelle au sein de l'institution ou dans la société et qui a contribué à son épanouissement et à son développement. Cette plaque peut être apposée aux mêmes endroits que la plaque de reconnaissance soit sur un mur, à l'entrée d'une salle, etc.

**Tableau d'honneur ou mur de reconnaissance**

Plaque qui comprend le nom de tous les donateurs. Toutefois, un don d'un montant minimal est nécessaire pour que le donateur puisse bénéficier de ce geste de reconnaissance.

# Annexe 2 : Processus interne d'élaboration d'une plaque de reconnaissance intervenant dans la fidélisation du donateur



## ANNEXE 3 : Fiche de reconnaissance du donateur

(À l'usage de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*)

Nom du donateur : \_\_\_\_\_

Montant total du don : \_\_\_\_\_

don unique       engagement sur \_\_\_\_\_ ans       cumulatif de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

### RECONNAISSANCE PROPOSÉE

#### Annnonce du don

- Mention dans le rapport annuel de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*
- Texte dans le rapport annuel de la *Fondation*
- Publication sur les Réseaux sociaux de la *Fondation*
- Nouvelle sur le site internet de la *Fondation*
- Nouvelle sur le Carrefour de l'Actualité du site internet de Polytechnique Montréal
- Nouvelle dans le Bulletin électronique L'Ingénieur de la *Fondation*
- Article dans le Magazine Poly
- Plaque de reconnaissance

#### Volet événementiel

- Événement de reconnaissance
- Cérémonie de remise de bourses : \_\_\_\_\_
- Visite Polytechnique Montréal avec : \_\_\_\_\_
- Autre événement : \_\_\_\_\_

#### Désignation

- Philanthropique : \_\_\_\_\_
- Toponymique : \_\_\_\_\_

#### Cercle de reconnaissance

- Grand ami de Polytechnique
- Ambassadeur
- Bâtitseur exceptionnel
- Bâtitseur émérite
- Grand bâtisseur
- Bâtitseur
- Créateur
- Bâtitseur de demain
- Bâtitseur héritage

# Annexe 4 : Demande de plaque de reconnaissance ou de désignation toponymique

(À l'usage de la *Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*)

## 1. Personne ou entreprise pour laquelle une marque de reconnaissance est proposée :

## 2. Nature de la marque de reconnaissance :

- Désignation toponymique
- Plaque de reconnaissance
- Plaque de reconnaissance honorifique
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

## 3. Localisation précise de la marque de reconnaissance :

## 4. Description du don :

Nouveau donateur :  oui       non  
Montant du don : \_\_\_\_\_  
Durée du don : \_\_\_\_\_  
Don désigné à : \_\_\_\_\_  
Domaine(s) ou projet(s) : \_\_\_\_\_

## 5. Présentation de l'entreprise, organisme ou personne (maximum 5 lignes) :

Adresse du site internet : \_\_\_\_\_

## 6. Autres informations importantes :

Direction ou département concerné(e) : \_\_\_\_\_

Ambassadeur du projet : \_\_\_\_\_

Date d'installation : \_\_\_\_\_

Durée de la reconnaissance : \_\_\_\_\_

## 7. Informations concernant la forme de reconnaissance :

### 7.1. Forme de reconnaissance :

Plaque (pour mur) :  20" x 20"  
 11" x 17"  
 13" x 7"  
Plaque (pour équipement)  7" x 7"  
Plaque (Autre) :  Format : \_\_\_\_\_

### 7.2. Texte

Modèle de plaque de reconnaissance (don de 100 000 \$ à 499 999 \$)



Modèle de plaque de désignation toponymique (don de 500 000 \$ et plus)



**8. Nom et signature du demandeur (en lettres moulées) :**

.....

**9. Nom de l'organisme responsable de la demande :**

*Fondation et Alumni de Polytechnique Montréal*

**10. Date de la demande :** .....

### À l'usage du comité de toponymie

La présente demande est  approuvée  rejetée  approuvée sous réserve

Lieu proposé pour l'installation de la plaque

Commentaires du comité

## **Annexe 5 : Comité de toponymie de Polytechnique Montréal**

Le comité de toponymie est composé de membres issus de la communauté de Polytechnique Montréal, soit:

- Un membre représentant le SDI de Polytechnique Montréal;
- Un membre représentant les Communications de Polytechnique Montréal;
- Un membre représentant la Fondation et Alumni de de Polytechnique Montréal;

Le comité de toponymie reçoit les suggestions pour une analyse en fonction des critères énoncés à la présente politique et en recommande l'adoption à la Fondation.